# COVID-19 PROTOCOLE VILLE-HÔPITAL









#### **VERSION 5 MARS 2021**

#### Notice explicative:

Ce document est le fruit des échanges entre l'Hôpital Max Fourestier et la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) de Nanterre. Son but est de faciliter la prise en charge en ville et en lien avec l'hôpital des **adultes** atteints du coronavirus SARS-CoV2. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur la prise en charge de ces patients. Son contenu est conditionné aux données de la science disponibles et aux recommandations des instances sanitaires. Il sera sujet à des actualisations notamment en cas de nouvelle vague de l'épidémie.

Vous pouvez nous adresser un email à <u>protocolesvillehopital@ch-nanterre.fr</u> pour toute remarque sur ce protocole ou bien si vous souhaitez recevoir par email ses actualisations.

#### Rédigé par :

Médecins Hôpital Max Fourestier-CASH de Nanterre

#### Comité de relecture :

**CPTS** 

Centre Municipal de Santé de Nanterre

DAC 92 Nord

Direction de la Santé Ville de Nanterre

Médecins libéraux

Pharmaciens libéraux

Praticiens hospitaliers (médecins et spécialistes, pharmaciens) Hôpital Max Fourestier-CASH de Nanterre

Direction Hôpital Max Fourestier-CASH de Nanterre

# **Sommaire**

## 1- La phase aiguë

- a. Les tests de dépistage chez le patient symptomatique
- b. Repérer les patients à risque de forme grave et les patients nécessitant une hospitalisation
- c. La prise en charge thérapeutique
- d. La surveillance des patients à domicile
- e. La prévention des cas secondaires
- 2- La sortie d'hospitalisation
- 3- Les symptômes persistants à distance d'une infection à SARS-Cov2
- 4- Vaccination anti Covid-19
- 5- Annuaire
- 6- Annexes

# 1- LA PHASE AIGUË

#### Les tests de dépistage chez le patient symptomatique<sup>1</sup>

Le patient est vu en consultation entre J1 et J4 après le début des symptômes :

- si le résultat du test de RT-PCR peut être obtenu dans un délai de 48 heures, prescrire ce test sur prélèvement nasopharyngé ;
- si le résultat du test RT-PCR ne peut être obtenu dans un délai de 48 heures, réaliser un test antigénique sur prélèvement nasopharyngé.

Le patient est vu en consultation entre J5 et J7 après le début des symptômes :

 Prescrire un test RT-PCR sur un prélèvement nasopharyngé. Le test doit être réalisé au plus près de la prescription médicale.

#### Attention:

Si le résultat du **test antigénique** est négatif et si le **patient a 65 ans ou plus et/ou un facteur de risque de forme grave de Covid-19**, retester par RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé. En cas de test antigénique négatif et de **forte suspicion clinique**, un nouveau test par RT-PCR est recommandé.

Si le résultat du test RT-PCR/antigénique est positif mettre en place le contact-tracing et la surveillance

Le résultat du **test RT-PCR** doit être communiqué par le laboratoire de biologie médicale dans les 24 heures au patient et au médecin prescripteur. Un résultat positif confirme la Covid-19. Si le résultat est négatif et en cas de forte suspicion, un deuxième test RT-PCR devra être réalisé si possible entre J2 et J7.

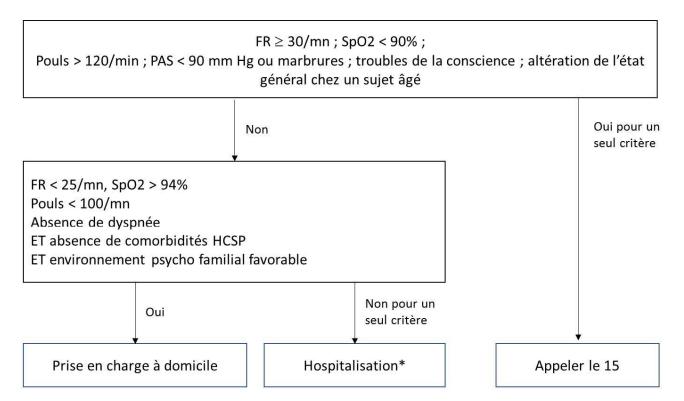
#### Prise en charge ambulatoire

Chez un patient symptomatique, mettre en place un traitement symptomatique et une surveillance. Renforcer la surveillance entre J6 et J12 (notamment, chez les personnes de 65 ans et plus et/ou avec un facteur de risque connu) cf ci-dessous.

Diagramme aide à la décision<sup>2</sup> pour définir les modalités de prise en charge

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 − Prise en charge de premier recours des patients suspectés de Covid-19, méthode de réponse rapide, 18 juin 2020 • Mise à jour 17 décembre 2020

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 – Prise en charge de premier recours des patients suspectés de Covid-19, méthode de réponse rapide, 18 juin 2020 • Mise à jour 17 décembre 2020



\*après contact téléphonique (15 ou établissement de santé)

Repérer les patients à risque d'évoluer vers une forme grave nécessitant une surveillance particulière<sup>3</sup> (adapté du décret du 10 novembre 2020)

- Age ≥ 65 ans
- Obésité avec IMC > 30
- Comorbidités et pathologies chroniques susceptibles de décompenser (diabète, pathologies respiratoires, pathologies cardiovasculaires, pathologie neurologique invalidante, insuffisance rénale chronique dialysée, cancer évolutif sous traitement, cirrhose à partir stade B)
- Immunodépression (médicamenteuse, infection à VIH non contrôlée, greffe, hémopathie maligne, syndrome drépanocytaire majeur)
- Grossesse à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre

#### Hospitaliser les formes graves<sup>4</sup>

(adapté de l'avis HCSP du 08/04/20)

- Toute forme oxygénoréquérante : SpO2 < 95% en air ambiant (SpO2<92%, si pathologie chronique respiratoire pré-existante), **ou** FR > 24/min
- Mauvaise tolérance hémodynamique (PAS <100mmHg, Fc>100/min, signes périphériques de choc)
- Signes neurologiques (confusion, signes de localisation, etc.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 paru au journal officiel du 11 novembre 2020

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Haut Conseil de la santé publique relatif à la prise en charge à domicile ou en structure de soins des cas de COVID-19 suspectés ou confirmés (complémentaire aux avis des 5 et 23 mars 2020) 8 avril 2020

- Formes digestives mal tolérées
- Altération brutale de l'état général et perte d'autonomie chez le sujet âgé (confusion, somnolence, déshydratation, etc.)

Prise en charge thérapeutique<sup>5, 6</sup>

#### Les traitements oraux

Le traitement est symptomatique ! Le paracétamol reste le traitement de première intention.

Les traitements contre-indiqués : AINS.

Les traitements non indiqués: azithromycine, hydroxychloroquine, tocilizumab, remdesivir.

A l'heure actuelle, les **corticoïdes systémiques n'ont pas d'indication dans la prise en charge des formes de Covid-19 non oxygénoréquérantes**. Si le patient est traité par corticothérapie au long cours pour une autre pathologie, sauf cas particulier, il n'y a pas lieu d'arrêter le traitement; pour ces patients il peut être utile de contacter le médecin prescripteur.

Pour un patient sous **immunosuppresseurs**, contacter le service prescripteur pour la conduite à tenir concernant le traitement de fond.

Il n'y a pas d'indication à une antibiothérapie systématique. L'indication éventuelle repose sur des signes cliniques, biologiques et/ou radiologiques en faveur d'une surinfection bactérienne. En l'absence d'allergie, l'amoxicilline-acide clavulanique (Augmentin®) est, pour les infectiologues de l'hôpital de Nanterre, l'antibiotique de premier choix. En cas de difficulté de choix d'antibiotique, les infectiologues peuvent-être contactés au 01.47.69.62.00.

#### L'oxygénothérapie

La nécessité d'une **oxygénothérapie** est une indication à une hospitalisation. L'oxygénothérapie à domicile dans la phase initiale de l'infection doit donc rester exceptionnelle et discutée au cas par cas (ex : patient en fin de vie, patient refusant l'hospitalisation).

#### Les anticoagulants<sup>7</sup>

1. Pour qui?

On peut envisager une thrombo-prophylaxie chez les patients COVID-19 qui présentent **en plus d'une réduction de mobilité importante au moins un facteur de risque** parmi les suivants :

- IMC > 30kg/m<sup>2</sup>
- Age > 70 ans
- Cancer en cours de traitement
- Antécédent personnel de MTEV

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> HAS • Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 − Prise en charge de premier recours des patients suspectés de Covid-19 • juin 2020 • Mise à jour en dec. 2020

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Haute Autorité de Santé, novembre 2020. Tests, isolement, traitements : quelle prise en charge en médecine de ville pour les patients suspectés de Covid-19 ? Date de publication : 12 novembre 2020)

 $<sup>^{7}</sup>$  Proposal of the French Society of Vascular Medicine for the prevention, diagnosis and treatment of venous thromboembolic disease in outpatients with COVID-19, Vol 45 -  $N^{\circ}$  4 - juillet 2020, Page :210-213

Chirurgie majeure de moins de 3 mois

A noter que dans le cadre d'une infection par le SARS-Cov2, les consignes d'isolement font qu'il y a de fait une réduction de mobilité importante.

Pour les patients sans les facteurs de risque cités ci-dessus, dans les cas d'alitement ou de forme très inflammatoire, l'anticoagulation préventive est conseillée mais hors recommandations.

#### 2. Quelles molécules et quelle durée ?

Il est suggéré une thrombo-prophylaxie de **7 à 14 jours**. Après 14 jours de thrombo-prophylaxie, s'il persiste une importante réduction de mobilité ET un facteur de risque majeur persistant, la poursuite de la thrombo-prophylaxie sera discutée au cas par cas.

	Remarques			
	НВРМ			
Enoxaparine (Lovenox®) 4000 UI SC x1/jour	<b>Surveillance plaquettaire</b> : Surveillance plaquettaire 2 fois par semaine et à l'initiation du traitement.			
Daltéparine (Fragmine®) 5000 UI SC x1/jour	Contre-indications principales : Clairance < 15ml/min (Clairance 15-30ml/min cf infra) ATCD thrombopénie induite à l'héparine Saignement actif Hypersensibilité			
Autres antithrombotiques				
Fondaparinux (Arixtra®) 2.5mg SC x1/j	Surveillance plaquettaire : non			
Contre-indications principales : Clairance <20ml/min (Clairance 20-50ml/min cf infra) Saignement actif Hypersensibilité				

Nb : à la différence des HBPM, il n'existe pas d'antidote en cas de surdosage en Fondaparinux (Arixtra®)

En cas d'insuffisance rénale : Patients à risque hémorragique accru, évaluation individuelle du rapport bénéfice/risque.

Clairance	Molécule et dose	Remarques
15-30ml/min	Enoxaparine (Lovenox®) 2000 UI (20 mg) SC une fois par jour	
20-50ml/min	Fondaparinux (Arixtra®) 1.5mg SC une fois par jour	
<15ml/min	Calciparine 5000 UI/0,2 ml SC deux fois par jour	Surveillance biologique: Pas de surveillance du TCA nécessaire à cette dose. Surveillance plaquettaire 2 fois par semaine et à l'initiation du traitement.
		Contre-indications:  ATCD thrombopénie induite à l'héparine Hémorragie active Association avec AINS, acide acétylsalicylique, dextran

Patient dialysé	Se référer au néphrologue référent	

#### 3. Situations particulières

Patients obèses: Pas de consensus sur l'adaptation de dose au poids en prophylaxie.

Patients de **faible poids** (<50kg) **et insuffisance hépatique**: Ces patients présentent un risque hémorragique accru et nécessitent une surveillance renforcée. Dans ces situations le choix d'une anticoagulation préventive se fait au cas par cas et peut-être discutée avec les cardiologues de l'hôpital.

Dans tous les cas, si difficulté dans la décision d'une anticoagulation préventive les cardiologues de l'hôpital peuvent-être contactés au 01.47.69.65.75.

#### La surveillance des patients à domicile

Le suivi doit être attentif pendant les **deux premières semaines** d'évolution, correspondant à la période pendant laquelle une aggravation rapide est susceptible de survenir. Un suivi plus rapproché ou plus prolongé peut parfois être nécessaire notamment chez les patients présentant des facteurs de risque de formes graves, dont la fréquence est à adapter selon l'évolution du patient.

La surveillance des paramètres physiologiques au repos et à l'effort, en particulier respiratoires, est nécessaire : – fréquence respiratoire ; – saturation en oxygène ; – fréquence cardiaque ; – température.

- 1- Les patients non à risque de forme grave : au choix du médecin et adapté à la situation du patient
- Pas de suivi prévu mais consignes de reconsulter en cas d'aggravation avec surveillance accrue entre le 6<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> jour.
- Plateforme de suivi informatique (ex : COVIDOM, inscriptions des professionnels de ville sur https://inscription.covidom.fr/)
- Réévaluation prévue par le médecin ou l'infirmier (Télésuivi ou consultation présentielle)

#### 2- Les patients à risque de forme grave :

Ces patients sont à surveiller de façon plus rapprochée afin de pouvoir repérer et orienter rapidement les patients qui s'aggravent. Le choix des modalités de surveillance est au choix du médecin parmi les modalités suivantes :

IDE à domicile	• Critères de surveillance : FR, SpO2, Fc, T°C +/- dextro
	• Fréquence des passages : 1 à 3 fois par jour
	Administration éventuelle de la thrombo-prophylaxie
	Surveillance renforcée des dextro si diabétique (risque de décompensation)
Télésuivi IDE/MG	Trame de télésuivi
	Possibilité de déplacement de l'IDE ou réévaluation par le médecin en cas de
	dégradation
Réévaluation	Systématique entre J7 et J10 du début des symptômes
clinique par le MG	

#### **Evolution défavorable**

En cas signes de gravité (cf page 3) quel que soit le moment de l'évolution faire hospitaliser le patient.

En cas **d'évolution défavorable mais absence de signes de gravité** entre J7 et J10 (aggravation des signes fonctionnels, dyspnée d'effort, fièvre persistante vers J7), proposer un bilan avec à minima NFS, DDimères, CRP, créatininémie, ionogramme sanguin et glycémie à jeun. En cas de syndrome inflammatoire marqué et/ou élévation importante des DDimères orienter au Service d'accueil des urgences pour évaluation clinique et biologique, imagerie thoracique +/recherche d'embolie pulmonaire (TDM thoracique +- angioTDM thoracique).

Dans tous les cas avis possible de l'infectiologue référent (01.47.69.62.00) ou du gériatre pour les personnes de plus de 75 ans (01.47.69.68.36).

Penser à prolonger l'anticoagulation préventive si le patient reste à domicile jusqu'à J14 et renforcer la surveillance des paramètres respiratoires (SA02- FR) et inflammatoires (T°).

#### Particularités des patients diabétiques

Lors d'une infection par le SARS-CoV2 les patients diabétiques sont susceptibles de déséquilibrer leur diabète, et certains patients révèlent un diabète méconnu (y compris par acido-cétose). Ceci par un effet propre de l'infection en elle -même et/ou par la prise en charge médicamenteuse éventuelle (rôle de la corticothérapie). Il est recommandé de mettre en place une surveillance dextro par une infirmière même pour les patients sous anti-diabétiques oraux et sans surveillance dextro habituellement. Une réévaluation et/ou un avis par le diabétologue sont possibles en cas de diabète déséquilibré (tel : 01.47.69.72.91 jusque 18h du lundi au vendredi ou 06.72.08.97.94 de 17h30 vendredi à 9h lundi) ou de découverte de diabète à cette occasion.

#### Prévention des cas secondaires 8, 10

Déterminer le **premier jour des symptômes** ce qui va déterminer la durée d'isolement. A défaut de pouvoir déterminer avec certitude le début des symptômes, nous considérerons J1 = date du diagnostic biologique par RT-PCR ou test antigénique.

#### Durée d'isolement :

L'isolement des cas confirmés ou probables symptomatiques est de 10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 10<sup>ème</sup> jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).

Pour les cas **confirmés asymptomatiques**, l'isolement est compté à partir du jour du premier prélèvement positif (test antigénique ou RT-PCR de 1<sup>ère</sup> intention) pour une durée de 10 jours pleins également. En cas de survenue de symptômes évocateurs de la Covid-19, la période d'isolement devra être rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes.

La fin de l'isolement des cas symptomatiques et asymptomatiques n'est pas conditionnée à la réalisation d'un test de sortie d'isolement (même pour les variantes d'intérêt 20H/501Y.V2 et 20J/501Y.V3). La fin de l'isolement doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement, en évitant les personnes à risque de forme grave de Covid19, et en favorisant dans la mesure du possible le télétravail.

La durée d'isolement pour les personnes immunodéprimées est également portée à 10 jours.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> FICHE PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRISE EN CHARGE PAR LES MÉDECINS DE VILLE DES PATIENTS ATTEINTS DE COVID-19 EN PHASE DE DÉCONFINEMENT, 13/05/2020, HAS, CMGF et SPILF

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> HARMONISATIONDES MESURES D'ISOLEMENT ET DE QUARANTAINE POUR LES CAS ET LES PERSONNES CONTACT A RISQUEDANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE FREINAGE DE LA PROPAGATION DES VARIANTES DU SARS-COV2, 19/02/2021, DGS-URGENT

#### Mesures barrières

Réexpliquer les mesures barrière au patient vis-à-vis de son entourage. Possibilité de lui remettre la fiche d'information de Santé Publique France en annexe de ce document.

#### Ordonnance de masques chirurgicaux :

Il est possible de prescrire des masques chirurgicaux pour les patients infectés par le SARS CoV2 à raison de 14 masques/semaine délivrés en une fois par la pharmacie.

#### La visite domiciliaire sanitaire d'infirmier (VDSI)

Depuis le 21 janvier, l'Assurance Maladie, en charge de la recherche des cas contact, propose systématiquement aux personnes testées positives à la Covid-19 une visite à domicile par un infirmier libéral. Toute personne testée positive qui le souhaite peut bénéficier gratuitement de cette visite dans les 24 h suivant l'appel de l'Assurance Maladie. Il s'agit de la visite domiciliaire sanitaire d'infirmier (VDSI) dont les objectifs sont : le rappel des mesures d'isolement et gestes barrière, le repérage des situations de vulnérabilité au domicile (difficultés d'isolement intrafamilial, portage de repas pour les personnes âgées, etc.), le retour au médecin traitant et le dépistage pour les autres personnes du foyer.

#### Que faire en cas d'impossibilité d'isolement du patient ?

Les centres d'hébergement pour les personnes sans domicile ou en structure d'hébergement collectif Pour les personnes en situation de rue ou résidant en structure d'hébergement collectif dans lesquelles un isolement n'est pas possible, il est possible de solliciter l'ARS afin de bénéficier d'un hébergement d'urgence adapté. Vous trouverez le document à remplir en annexe. Un médecin régulateur de l'ARS réceptionne ces certificats médicaux du lundi au vendredi de 9h à 16h. Il faut pour cela adresser un mail à ARS-IDF-COVID-PRECARITE-ACCUEIL@ars.sante.fr

#### Les personnes dont l'habitat ne permet pas l'isolement

Saisie possible par les professionnels de santé de la Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (CTAI92) par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h au 01.49.56.64.91 (numéro réservé aux professionnels de santé, à ne pas diffuser au public).

**Définition des cas contacts**<sup>9</sup> (ici ne sera pas détaillée la stratégie de dépistage des cas contacts) **En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact**, toute personne:

- ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'2 mètres, quelle que soit la durée ;
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas à plus de 2 mètres durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement;

9

-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Santé publique France, 21/01/2021

# 2- LA SORTIE D'HOSPITALISATION<sup>10</sup>

La sortie doit-être coordonnée avec le médecin traitant et avec les professionnels intervenant au préalable au domicile du patient (IDE, auxiliaire de vie, SSIAD, etc.). En absence de médecin traitant identifié, contacter la CPTS/pharmacien afin de trouver rapidement un médecin traitant au patient (contact@cpts-nanterre.fr).

Le document de sortie (CRH) comportera, outre les éléments habituels, la durée et les dates concernant l'isolement du patient, le contact téléphonique du service, les RDV éventuels de réévaluation à l'hôpital et les indications de la conciliation médicamenteuse.

#### Check list pour le médecin de l'hôpital avant la sortie du patient :

- Environnement du patient : évaluer au cas par cas les possibilités de retour à domicile en fonction des conditions de poursuite de l'isolement, de l'autonomie du patient, de l'entourage, des conditions au domicile et de la nécessité éventuelle d'une convalescence en SSR
- Anticiper le retour à domicile (vigilance particulière pour les situations complexes)
  - o contact avec le médecin traitant : notamment anticiper la programmation des visites à domicile des patients sous O2

10

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> HAS• Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 −Prise en charge à domicile des patients atteints de la Covid-19 et requérant une oxygénothérapie•novembre 2020

- contact possible avec le pharmacien habituel du patient : intervention possible dans la mise en place de prestataires d'oxygénothérapie à domicile par exemple, renseignements sur le traitement et les intervenants à domicile habituels du patient
- o possibilité de recours à une structure de coordination (PRADO, Airlife, DAC92Nord, CLIC/coordination gérontologique, cf coordonnées en annexe).
- Traitements : quels traitements ont été modifiés et pourquoi ?
- Quels sont les soins liés à la Covid-19 à poursuivre au domicile ? Poursuite de l'anticoagulation et durée ? Poursuite d'une oxygénothérapie à domicile et selon quelles modalités (débit, durée, surveillance) ? Prise en charge du diabète renforcé (surveillance, renforcement du traitement) ? Nécessité d'une intervention d'un professionnel pour les soins à domicile (IDEL, SSIAD, HAD) ?
- RDV de réévaluation prévus (avec dates et horaires) en particulier HDJ post covid pour sevrage en oxygène ou RDV de réévaluation en Diabétologie.

#### Oxygénothérapie à domicile

Des patients pourront retourner à leur domicile sous oxygène en phase de sevrage dans les conditions établies par l'HAS (cf annexe) après évaluation de la faisabilité avec le médecin traitant. Dans ces situations un rdv en hôpital de jour est systématiquement programmé entre 7 à 14 jours après la sortie du patient afin d'effectuer un éventuel sevrage en oxygène dans des conditions de surveillance optimisée (gazométrie, surveillance de saturation pendant plusieurs heures après sevrage, test de marche), complété par un éventuel bilan de réévaluation si besoin.

#### Diabète et SARS-CoV2

De nombreux patients décompensent leur diabète ou découvrent un diabète à l'occasion de l'infection par le SARS-Cov2. Le service de diabétologie de l'hôpital a mis en place un circuit de réévaluation rapide de ces patients après le retour à domicile. Le service peut également être contactés par le patient ou son médecin pour avis sur l'équilibration du traitement (tel : 01.47.69.72.91 jusque 18h du lundi au vendredi ou 06.72.08.97.94 de 17h30 vendredi à 9h lundi).

#### Surveillance à domicile

Sera déterminée au cas par cas mais doit comporter systématiquement les critères respiratoires (FR, SpO2), inflammatoires et hémodynamiques (T°, FC) et la surveillance renforcée de la glycémie capillaire chez les patients diabétiques.

#### Réévaluation par le médecin traitant

Idéalement entre J7 et J10 pour le patient sortant sans oxygène et entre J2 et J3 pour le patient sortant sous O2. Possibilité de contact avec service en cas d'aggravation secondaire ou besoin d'avis par le médecin traitant (infectiologue : 01.47.69.62.00/65.73 ; gériatre : 01.47.69.68.36).



#### Retour à domicile après hospitalisation

Appui possible par le **D.A.C 92 Nord**01-71-90-50-50 – inclusion@dac92nord.fr
pour les situations complexes nécessitant une coordination
des intervenants au domicile.

Vérifier avec le patient, et/ou son entourage, quels professionnels intervenaient au domicile avant l'hospitalisation +++ Prescription médicale - couverture sociale nécessaire SSIAD H.A.D. Infirmier-e Service de Soins Infirmiers à Domicile Hospitalisation à Domicile Prise en charge complexe, PEC quelque soit l'âge Prise en charge principalement intense et technique Injections des personnes âgées Equipe pluridisciplinaire Prise des traitements dépendantes Surveillance des constantes Astreinte téléphonique 24/24 Soins de nursing Pansements Soins de nursing lourds Injections Traitements intraveineux Perfusions Prise des traitements Pansements complexes Surveillance des constantes Nutrition entérale ossibilité de PEC par la PASS Pansements Soins palliatifs ambulatoire pour des soins Perfusions Assistance respiratoire simples de courte durée SAAD Service d'Aide à Domicile Service d'aide ménagère : ménage, course, repassage et/ou services d'auxilliaire de vie sociale :aide à la toilette, repas, sortie, compagnie, garde de nuit, etc..

Les soins à domicile lors de la sortie d'hospitalisation : qui fait quoi ? (Source : DAC 92 Nord)

#### 3- LES SYMPTOMES A DISTANCE

Certains patients présentent des symptômes persistants, c'est-à-dire encore présents plus de deux mois après une infection aiguë (fatigue, dyspnée d'effort, anosmie, douleur, stress post traumatique, etc). D'autres ont des symptômes qui surviennent après l'infection initiale (symptômes résurgents : apparus après au moins trois semaines de rémission). Ils ne sont pas liés à la gravité de l'épisode initial et de nombreuses études sont en cours pour déterminer leur origine. Ils peuvent être très invalidants pour les patients.

Vous trouverez ci-dessous quelques propositions de bilan et prise en charge locale.

#### 1- Consultation post Covid et HDJ post Covid à l'hôpital de Nanterre

- **Consultation post Covid** : 01 47 60 65 73
- HDJ post Covid au centre VI'TAL. Les médecins du centre VI'TAL sont disponibles pour discuter des orientations des demandes post covid par mail (de préférence) ou par téléphone les lundi, mercredi ou vendredi.

#### Contacts centre VI'TAL:

01 47 69 68 77 (secrétariat)

01 47 69 73 06 (poste infirmier)

emmanuel.mortier@ch-nanterre.fr

anne.grasland@ch-nanterre.fr

diana.mourao-balsa@ch-nanterre.fr

#### 2- Consultation ORL à l'hôpital de Nanterre

En cas d'anosmie persistante une consultation ORL sera utile afin d'éliminer des diagnostics différentiels ou associés (polypose naso-sinusienne, carence en zinc, etc.). La prise en charge de l'anosmie post-covid repose sur une rééducation olfactive proposée par les ORL. Prise de RDV en ORL au 01.47.69.66.16.

#### 3- Sport santé: Projet d'activités physiques et sportives adaptées post COVID 19

Il s'agit d'un projet porté par le Service Municipal de la Santé de Nanterre (Centre médico-sportif) pour les patients résidents sur cette commune. Il s'agit de programmes de réentrainement à l'effort et à l'activité physique.

#### Objectifs généraux :

- proposer, à distance de l'affection initial, à tous les patients atteints de l'affection SARS-CoV-2, un programme de réentrainement à l'effort et à l'activité physique. Cette proposition concerne plus particulièrement les patients, ayant été hospitalisés ou non, qui gardent des symptômes invalidants ou trop gênants pour une vie normale, pour accueillir, aider, accompagner les personnes dans la récupération de leurs capacités fonctionnelles.
- Faire acquérir au patient les compétences pour la gestion de son activité physique et sportive au quotidien et favoriser un mode de vie plus actif et réduire la sédentarité
- Assurer l'ensemble des examens complémentaires, des bilans et des consultations préalables nécessaires à la définition et à la mise en œuvre du programme de réentrainement à l'effort

- En fonction du type de patient proposer les accompagnements nécessaires : suivi diététique, suivi psychologique, kinésithérapie respiratoire.

#### Objectifs de l'action

- Réduire la dyspnée
- Aider et accompagner le patient dans la récupération de ses capacités fonctionnelles en particulier musculaires et cardio-respiratoires mais aussi d'équilibre, de coordination et de souplesse
- Améliorer et récupérer la qualité de vie
- Promouvoir un mode de vie plus actif et moins sédentaire, associé à une bonne hygiène de vie

#### Inscriptions (lundi au vendredi 14h30-20h), Centre Médico-sportif de Nanterre (136 avenue Joliot Curie)

- Pour un bilan médical complémentaire sport santé : 01 41 37 44 52, delphine.fangueiro@mairie-nanterre.fr
- Pour l'inclusion dans le dispositif sur la plateforme de l'OMEPS : 01 41 37 19 58, <u>sabrina.debiche@mairie-nanterre.fr</u>

## 4- VACCINATION anti Covid-19

Attention, la vaccination anti Covid n'est pas recommandée pour les patients ayant fait récemment un Covid.

Actuellement contre-indication pour les formes datant de moins de 3 mois. Discussion en cours pour allonger cette période d'exclusion. A réévaluer selon le bénéfice risque, et selon les dernières recommandations qui évoluent rapidement.

Le centre de vaccinations anti Covid-19 est ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h.

Actuellement il est accessible pour :

- les personnes âgées de **75 ans et plus** vivant à leur domicile
- les personnes âgées de 50 à 64 ans avec comorbidités
- les professionnels du CASH et de l'EPS Roger Prévot, les professionnels de santé et du médico-social, les aides à domicile du Nord des Hauts-de-Seine

#### Modalités de prise de rendez-vous :

- Par mail: vaccination-covid@ch-nanterre.fr
- Par téléphone au 01 47 69 72 34
- Via doctolib : https://www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/nanterre/cash-nanterre-vaccination-covid19-professionnels-de-sante

# **5- ANNUAIRE**

# <u>Les numéros utiles au sein de l'hôpital de Nanterre</u> (uniquement pour les professionnels de santé)

Les services d'urgence		
Service d'accueil des urgences	01 47 69 66 34	
Urgences psychiatriques	01 47 69 68 34	
Urgences obstétricales	01 47 69 66 39	
Les lignes dédiées aux profession	onnels	
Infectiologie	01.47.69.62.00	9h00-18h30 du lundi au vendredi
		9h00-13h00 le samedi et le dimanche et jour férié
Gériatrie	01.47.69.68.36	9h00-18h30 du lundi au vendredi
Psychiatrie	01.47.69.62.56	24h24 et 7j/7 en psychiatrie
Diabétologie	01.47.69.72.91	9h30 à 18h30 du lundi au vendredi
	06.72.08.97.94	du vendredi 17h30 au lundi 9h
Cardiologie	01.47.69.65.75	24h/24 et 7j/7
Autres contacts utiles		
HDJ ou Centre Vi'Tal	01 47 69 68 77	Le médecin peut solliciter un HDJ par mail :
	(secrétariat)	emmanuel.mortier@aphp.fr
	01 47 69 73 06	anne.grasland@aphp.fr
	(poste IDE)	diana.mourao-balsa@ch-nanterre.fr
ORL	01 47 69 66 16	
Consultation post Covid	01 47 60 65 73	
Standard de l'hôpital	01 47 69 65 65	
Radiologie	01 47 69 67 76	
Centre de vaccination anti covi	d19	
Prise de rendez-vous	01 47 69 72 34	Mail : vaccination-covid@ch-nanterre.fr
		Doctolib : https://www.doctolib.fr/etablissement-
		de-prevention/nanterre/cash-nanterre-
		vaccination-covid19-professionnels-de-sante
		μ
	ı	
PASS		
Policlinique	01 47 69 68 89	La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)
•	01 47 69 65 89	permet de faciliter l'accès aux soins des personnes
		démunies. Pour en bénéficier il faut adresser les
		patients en consultation avec un médecin
		généraliste de la Policlinique qui orientera le
		patient vers l'assistante sociale. En cas de prise en
		charge urgente, il est également possible d'orienter
		un patient vers les urgences (préciser si nécessaire
		d'une prise en charge en PASS).
	l	

# Les structures susceptibles d'être sollicitées pour organiser le retour à domicile du patient

Pour les patients sans médecin traitant		
CPTS Nanterre	contact@cpts-nanterre.fr	Communauté Professionnelle Territoire
		Santé
Les structures de coordination	on	
PRADO	06.65.91.61.12	Service de retour à domicile de l'Assurance
		Maladie
DAC 92 Nord – Sémaphore	01 71 90 50 50	Dispositif d'appui à la coordination quel que
Santé	inclusion@dac92nord.fr	soit l'âge
		sur les 12 communes du Nord
		du 92 <sup>11</sup> . Le DAC est porteur d'une PASS
		ambulatoire pour les patients sans ouverture
		droits ou en attente d'ouverture de droits
CLIC Nanterre	01 71 11 43 90	Centre Local d'Information et de
	clicdenanterre@mairie-	Coordination gérontologique
	nanterre.fr	Concerne les personnes âgées de plus de 65
		ans résidant sur Nanterre
CLIC Colombes	01 47 60 43 54	Centre Local d'Information et de
	clic@mairie-colombes.fr	Coordination gérontologique
		Concerne les personnes âgées de plus de 65
		ans résidant sur Colombes

# Les professionnels de ville

Les structures de soins à doi	micile	
SSIAD 92	01 41 46 01 22	Services de Soins Infirmiers à Domicile
	ssiad92@lafocss.org	
HAD Santé Service	01 46 97 01 75	Hospitalisation à Domicile : Orientation
	contactadmission@fondation-	possible par ViaTrajectoire.
	santeservice.fr	
	Tel : 01 46 38 15 15	
	Fax: 01 46 45 98 49	
HAD Croix Saint-Simon	0 800 009 839	Hospitalisation à Domicile : Orientation
	had@lafocss.org	possible par ViaTrajectoire.
HAD APHP	01 73 73 57 57	Hospitalisation à Domicile :
	01 73 73 56 56	Ces coordonnées sont à réserver aux
	had.adulte@aphp.fr	professionnels de santé et concerne les HAD
		adultes.
		La plateforme médicalisée d'admission reçoit
		les appels du lundi au vendredi de
		8h30 à 17h30.
		Orientation possible par ViaTrajectoire.
Airlife medical	07 68 59 98 40	Prestataire de soins à domicile
Studiosanté® 92/75 Rive	3 bis chemin de la jonchère	Prestataire de soins à domicile
Gauche	92500 RUEIL MALMAISON	
	Tel : 09 71 52 37 86	
	Fax: 01 41 42 37 31	
	Port : 06 58 83 18 05	

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Communes d'intervention du DAC 92 Nord : Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Villeneuve-la-Garenne

17

	Email IDE coordinatrice:	
	aschweyer@studiosante92.fr	
Les infirmières libérales à N	anterre	
Bahija El omami	50B Rue de Suresnes	Quartier Boule Champs-Pierreux
	0782502243	
Olivier Bodin, Nathalie	69 Rue du 8 Mai 1945	Quartier Centre
Callewaert & Laurence	0141370987	
Prudhomme		
Assiatou Diallo	8 Place Gabriel Péri 0695991545	Quartier Centre
Josy Morellon	8 Place Gabriel Péri 0682442533	Quartier Centre
Laurianne Sorieul	8 Place Gabriel Péri 0659130082	Quartier Centre
Isabelle Gery & Anne	37 Rue de Stalingrad	Quartier Centre
Laurent	0609107668	
Bernadette Picot &	37 Rue de Stalingrad	Quartier Centre
Brigitte Roubeau	0147243093	
	26 Avenue Vladimir Ilitch	Quartier Centre
Marie Laure Moulies	Lénine	
	0620333944	
	26 Avenue Vladimir Ilitch	Quartier Centre
Caroline Varrin Doyer	Lénine	
	0789652811	
Mampuya Nzuzi & Dany	29 Rue du Docteur Foucault	Quartier Centre
Vigneux		
Bernadette Beaumont	19 Allée des Demoiselles	Quartier Parc Sud
	d'Avignon	
	0616448616	
Richard Katoyi Kaba	1 Rue de Craiova 0624637968	Quartier Parc Sud
Samba Malonga	19 Allée des Demoiselles	Quartier Parc Sud
	d'Avignon	
	0147723261	
Vanessa Ramirez	19 Allée des Demoiselles	Quartier Parc Sud
	d'Avignon 0678438759	
Sandra Tolassy	19 Allée des Demoiselles	Quartier Parc Sud
	d'Avignon 0782724366	
Julie Beau	62 Boulevard de Pesaro	Quartier Parc Nord
	0147764062	
Pessels Panner	0668642732	Overtica Pere Neud
Pascale Rannou	62 Boulevard de Pesaro	Quartier Parc Nord
Oceane Sery	0683777149 62 Boulevard de Pesaro	Quartier Parc Nord
Oceane sery	0147764062	Quartier Parc Nord
	0625873652	
Asma El Mahi		Quartier Petit Nanterre
MOIIIA EI IVIAIII	338 Avenue de la République 0645499174	Quartier Fetit Manterie
YoussefArras	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
I UUSSEI MII dS	0667932358	Quartier retit ivaliterie
Selma Elotmani	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
Jenna Liotinani	0618340026	Quartier retit ivaliterre
Kheira Lazreg	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
MICHA LAZIES	0674462936	Qualtier i etit ivaliterre

Sophie Blanchet	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
Keltoum Kerbid	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
	0147853436	
Elisa Guervil	383 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
Marie-Astrid Poulain	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
	0608476891	
Fouad Safa	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
	0609865081	
Yassin Trikha	338 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
	0147853436	
Franck Mercier	383 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
	0650708050	
Jean-Marie Bordin	383 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
	0612464484	
Christelle Mfenjou	383 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
	0652964364	
Claire Paquier	383 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
Anna Comolet	4 Rue de l'Agriculture	Quartier Petit Nanterre
	0626214495	
Anifa Merabet	4 Rue de l'Agriculture	Quartier Petit Nanterre
Tallaca Disalaca Wasan	0626022998	O antitan Patit Mantana
Tatiana Djenkam Wengue	4 Rue de l'Agriculture	Quartier Petit Nanterre
Aichata Soumare	0676303042	Overtier Petit Nepterre
	468 Avenue de la République	Quartier Petit Nanterre
Veronique Hergaux &	27 Avenue du Maréchal Joffre 0616651451	Quartier Plateau Mont - Valérien
Carole Adeagbo Bony Valérie Balmisse	197 Rue de Suresnes	Quartier Plateau Mont - Valérien
valerie baillisse	0145064300	Quartier Plateau Mont - Valerien
	0681395966	
ChristineCaron	8 Rue des Molières	Quartier Plateau Mont - Valérien
Valerie Lazerat	74 Rue Pierre Curie	Quartier Plateau Mont - Valérien
Herline Mbang	50 Rue de Suresnes	Quartier Plateau Mont - Valérien
Sandrine Papin	74 Rue Pierre Curie	Quartier Plateau Mont - Valérien
Sanarine rapin	, mac hene cane	Quartier riateda Worte Valerieri
Severine Bichoffe	197 Rue de Suresnes	Quartier Plateau Mont Valérien
Spodymek	0145064300	
Yasmina Berkane	468 Boulevard des Provinces	Quartier Université
	Françaises	
	0601796027	
Bernardo De Matos	468 Boulevard des Provinces	Quartier Université
	Françaises	
	0633050792	
Nicolas Despierres	468 Boulevard des Provinces	Quartier Université
	Françaises	
	0786726005	
Marie pierre Groshens	468 Boulevard des Provinces	Quartier Université
	Françaises	
	0616664605	
Pharmacies à Nanterre	1	
Pharmacie des Ecoles	15 Rue De Courbevoie	Quartier Centre
(Benezra Elie)	01 47 21 17 42	

Pharmacie de Carbon	5 Place Gabriel Péri	Quartier Centre
(Bourcier De Carbon	01 47 21 28 31	
Corinne)		
Pharmacie du Marché	8 Rue Du Marche	Quartier Centre
(Madar Denis)	01 47 24 12 25	Quartier centre
Pharmacie Oulie	19 Rue Henri Barbusse	Quartier Centre
(Oulie Stephanie)	01 47 21 16 73	Quartier centre
(Oulle Stephanie)	0147211073	
Dharmasia da la sara	82 bis Rue Maurice Thorez	Quartier Centre
Pharmacie de la gare		Quartier Centre
(Detruit Matthieu Herzog	01 47 21 12 23	
Nicolas)	25.5 2 11.2	
Pharmacie Amandiers	25 Rue Sadi Carnot	Quartier Centre
(Valois Achille)	01 47 21 32 94	
Pharmacie Centrale Sol	31 Rue Maurice Thorez	Quartier Centre
(Sol Marinette)	01 47 21 11 97	
Pharmacie du Chemin de	22 Boulevard du Général	Chemin de l'Ile
l'ile (Braconnier Claude	Leclerc	
Machelon Catherine)	01 47 21 41 75	
Pharmacie du carrée	23 Rue de Neuilly	Quartier La Boule Champs Pierreux
Diderot (Koroma	01 47 29 13 85	
Douagnin)		
Pharmacie de la	56 Rue Salvador Allende	Quartier Parc Nord
Préfecture (Lai Richard)	01 47 25 59 80	
Pharmacie des champs	82 Avenue Pablo Picasso	Quartier Parc Sud
Melles (Kinn Sophie)	01 47 21 50 54	
Pharmacie des Fontenelles	27 Rue De La Paix	Quartier Parc Sud
(Zephir Nicolas)	01 47 74 83 70	
Pharmacie de l'Hôpital	436-440 Avenue De La	Quartier Petit Nanterre
(Nichabouri Nasser)	République	
(**************************************	01 47 82 38 63	
Pharmacie du Petit	41 rue des Aubépines	Quartier Petit Nanterre
Nanterre (Hattal Ahmed	01 47 82 36 30	Quantities is discovered and the second
Mabrouki Mohamed)		
Pharmacie du Mont	76 Route Fusilles La Resistance	Quartier Plateau Mont - Valérien
Valérien (Alfandary	76 Noute Fasilies La Resistance	Quartier Flateau Worth Valerier
Robert)	01 42 04 28 93	
Pharmacie Captain	242 Avenue Georges	Quartier Plateau Mont - Valérien
Pharma (Berthelemy	Clemenceau	Quartier Flateau Worte Valerier
Olivier)	01 42 04 17 48	
Pharmacie Le Bourhis	123 Rue De Suresnes	Quartier Plateau Mont - Valérien
(Le Bourhis Jean Philippe)	01 42 04 09 97	Quartier Flateau Worte Valerier
Pharmacie de Nanterre	390 Boulevard des Provinces	Quartier Université
Université (Germain Jean	Françaises	Quartier offiversite
Pierre)	01 47 21 22 28	
Pharmacie Terasses de	52 Boulevard des Bouvets	Quartier Université
l'Arche (Bertrand Marie	01 47 21 56 43	Quartier Offiversite
Sophie)	014/213043	
Pharmacie Meziane Rosoff	Q Mail Ambroico Croizat	Quartier Université
	9 Mail Ambroise Croizat 01 47 21 74 10	Quartier Université
(Meziane Mohammed	014/21/410	
Rosoff Boris)	C7 Due Herri De abour	Overtion Views Book
Petite pharmacie	67 Rue Henri Barbusse	Quartier Vieux - Pont
(Saulnier Matthieu)	01 47 21 72 89	
Pharmacie de la Boule	20 Avenue Du Marechal Joffre	Quartier Vieux-Pont
(Da Silva Nahim Francis)	01 47 24 14 10	

Kinésithérapeutes à Nanterre		
Aurélie CAPELLE	Cabinet collectif	Quartier Centre
Sabrina HALABI	10 Rue Silvy	Quartier centre
Yasmine SELMET	10 Rue Silvy	
		O and the Constant
Cyrille FERREIRA	Cabinet individuel	Quartier Centre
	8 Place Gabriel Péri	
Florian MAGNON	Cabinet collectif	Quartier Centre
Elisabeth LEROY-SAUTER	7 Rue de Chanzy	
Jonathan SHAPIRO	Cabinet individuel	Quartier Parc Nord
	116 Rue Salvador Allende	
Francis GUÉRIN	Cabinet individuel	Quartier Parc Nord
	112 Rue Salvador Allende	
Michel LE GALL	Cabinet individuel	Quartier Parc Nord
	30 Rue Salvador Allende	
Rémi ROBINET	SCM Kiné ÉLIAS CO	Quartier Parc Nord
Mathieu SARRAT	46 Boulevard des Bouvets	Quartier rate Word
Déborah Keren COHEN	10 Dodievala des bouvets	
Jaime SOLA PADILLA		
Raquel ELIASZEWICZ		
•		
Roman MARVIE		
Antoine DENIS	Cabinet individuel	Quartier Parc Nord
	62 Boulevard de Pésaro	
Joseph LÉVI	Cabinet Collectif	Quartier Parc Sud
Marianne SMADJA SORIA	19 Allée des Demoiselles	
	d'Avignon	
Xavier LOSANGE	Centre des Ormes	Quartier Petit Nanterre
Christophe INGENITO	383 Avenue de la République	
Denisa VANKOVA		
Lucie FRANCOIS		
Pierre-Alain PHILIAS		
Catherine LECUYER-	Soins à domicile	Quartier Plateau - Mont Valérien
DERRIEN	173 Rue Paul Vaillant-	
	Couturier	
Silvia FERNANDES GASPAR	Soins à domicile	Quartier Plateau - Mont Valérien
SILVIA I ENIVAREDES GASI AN	18 Rue des Plaideurs	Quartier Flatead Wione Valencii
Christian LAPASSAT	Cabinet collectif	Quartier Plateau - Mont Valérien
Myriam LUCAS	197 Rue de Suresnes	Qualities Flateau - Work Valerien
Frédéric DUBOIS	137 Rue de Suresiles	
	CTDE DADA DE LA DOULE	Ougation Distance Manut Valdaina
Pauline LAFITTE	CTRE PARA DE LA BOULE	Quartier Plateau - Mont Valérien
Camille PITREY	27 Avenue du Maréchal Joffre	
Anne DE MORAND		
Audrey THIAUX		
Marlène PRENET		
Maxime MARMUSE		
Vincent MARSON		
Marc-Olivier HERBET	Soins à domicile	Quartier Plateau - Mont Valérien
	34 Avenue Alexandre	
Zsofia NASZVADI	Clinique de la Défense	Quartier Université
Christiane SENADER	16 Boulevard Émile Zola	
Éric JACQUEMINET		
Gérard GUERRERO		
Marc JEANNOT		
Marie-Carole NOMO		
NGAH		
	<u> </u>	

Michaël GRECH		
Thierry ALLAMARGOT		
Franck SAADOUN	Médipole	Quartier Université
Benjamin FOURNIQUET	468 Boulevard des Provinces	
Loïc GOURVENEC	Francaises	
Geoffrey MIGNOT		
Dolorès MANSO LAZARO	Cabinet individuel	Quartier Université
	472 Avenue de la République	
Adrian NAVARRO	Cabinet de la Ville Blanche	Quartier Vieux Pont
Fernando LOPEZ-	13 Villa Blanche	
ALCANTARA		
Didier FRÉBOURG		
Marc CHEVRIAU		
Marie-Sophie CORRIGOU		
MABILLE		
Xavier ATTAL		
Alexandre AUTENZIO	Soins à domicile	Quartier Vieux Pont
	6 Rue de l'Ouest	
Plateformes pour trouver des kinésithérapeutes à domicile		
https://www.ordremk.fr/je-suis-patient/trouver-mon-kinesitherapeute/		
https://www.inzee.care/accueil-rdv-kinesitherapeutes-trouvez-un-kinesitherapeute		
https://libheros.fr/kinesitherapeute		
Les fournisseurs d'oxygène (liste non exhaustive)		
ELVIE	01 40 86 49 69	

Merci de réserver ces coordonnées aux professionnels de santé

01 34 64 76 92

0808 800 300

01 49 61 32 51

01 39 08 23 39

01 39 46 99 55

**IXAIR** 

**OXYVIE** 

LVL Médical

**MEDIRECT HOMECARE** 

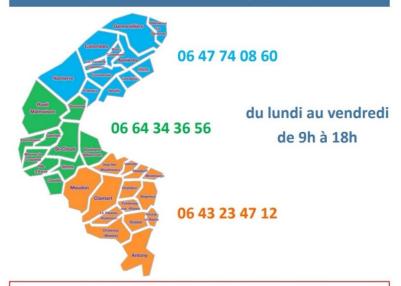
SOS Oxygène lle de France

Pour toutes remarques, questions ou corrections, adressez un mail à :

protocolesvillehopital@ch-nanterre.fr

L'astreinte Covid-19 Soins Palliatifs des Hauts -de-Seine (92)

# ASTREINTE <u>COVID-19</u> SOINS PALLIATIFS Hauts-de-Seine (92)



#### **NUMERO UNIQUE SPECIAL COVID-19**

01 71 90 50 40 de 18h à 9h et le week-end 24h/24

**Cellule médicale** d'appui et de soutien **téléphonique** départementale pour :

- tous les acteurs de santé de proximité (libéraux ou en structure de soins)
- à domicile, en ÉHPAD ou en ESMS (personnes âgées/ personnes en situation de handicap)
- les médecins traitants

Appui/conseil à la prise en charge des patients COVID-19 âgés, fragiles ou en situation palliative dans leur lieu de vie.